



Communauté de Communes
de Desvres-Samer

Extrait du registre des délibérations

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi onze avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le vendredi cinq avril, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence de Claude PRUDHOMME

Délibération n°29-2024-04-11

Etaient présents :

M. Jean PICQUE, M. Christophe GUCHE, M. Michel DUFAY, M. Vincent LACHERE, M. Aimé HERDUIN, M. Thierry CAZIN, M. Marc DENAVAUT, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Ludovic DUTRIAUX, M. Bruno LEDUC, Mme Nathalie TELLIER, M. Raymond LEJOSNE, Mme Chantal TERNISIEN, M. Michel SERGENT, Mme Nicole DARQUES, M. Jean-Luc MARCOTTE, Mme Ludivine MOREAU, M. Christophe COUSIN, M. Guy LAMBERT, M. Philippe DESMOLLIENS, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. Grégory SMERCK, M. André BAHEUX, M. Hervé BROUART, M. Samuel GEST, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, Mme Cristina BASTIDE, Mme Annick POCHE, M. Alain MACQUINGHEN, Mme Laurence LEFEBVRE, M. Luc VAN ROEKEGHEM, Mme Maryse BEAUSSE, M. Alain LOUVET, M. Christophe FOURCROY, M. Francis GRANDERIE, M. Joël COQUET, M. André GOUDALLE.

Pouvoirs :

M. Etienne MAES à M. Thierry CAZIN
Mme Marylise THILLIEZ à Mme Chantal TERNISIEN
M. Jean-Claude RETAUX à M. André GOUDALLE
M. Jean-Pierre FRANCOIS à M. Francis GRANDERIE
M. Didier PAQUES à M. Aimé HERDUIN

Etaient remplacés :

M. André LELEU par M. Mathieu DELATTRE
M. Bertrand FLAHAUT par M. Daniel LOUCHET

Etaient excusés :

- M. Philippe DELBARRE
- M. Bernard TASSART
- Mme Fabienne FOURRIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LACHERE

Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	42
Excusés avec pouvoir à un titulaire	5
Remplacés par un suppléant	2
Excusés	3
Absents	0
Nombre de votes	49

Délibération n°29-2024-04-11

Objet : vote du budget primitif 2024 du budget principal

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances en date du 02 avril 2024,

Considérant que le budget primitif 2024 sera voté par nature et par chapitre globalisé,

Considérant qu'au regard de la nomenclature M57, le calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est désormais au prorata temporis,

Considérant que la nomenclature permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,

Considérant le budget primitif 2024 en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 15 982 562,40€
- Section d'investissement : 5 155 022,69€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, adopte le budget primitif du budget principal 2023 par :

- **43 voix pour**
- **4 voix contre (Christophe GUCHE, Philippe DEMOLLIENS, André GOUDALLE, Jean-Claude RETAUX)**
- **2 abstentions (Michel DUFAY, Patrick QUIERTANT)**

Fait et délibéré à Desvres, le 11 avril 2024

Le secrétaire de séance

Vincent LACHERÉ

Le Président

Claude PRUDHOMME

<small>Accusé de réception en préfecture 082-200018083-20240411-D2920240411-DE Date de télétransmission : 22/04/2024 Date de réception préfecture : 22/04/2024</small>
--